



## **LES MODALITES D'INSCRIPTION** **Secteur Enfance** **SAISON 2021/2022**

### **ACCUEIL DE LOISIRS**

#### **« L'escapade »**

Groupe scolaire des 4 moulins  
170, rue Anatole France  
29200 BREST  
Tel 06 17 10 11 68

### **GARDERIE PERISCOLAIRE**

#### **« Arc en ciel »**

Groupe scolaire de Quéliverzan  
15, rue Gaston Ramon  
29200 BREST  
Tel 06 17 10 11 68

Tout au long de l'année nous travaillons avec les partenaires et vous les familles pour accueillir au mieux vos enfants.

Le secteur enfance de la MPT du Valy-hir regroupe différents Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), en temps périscolaire et extra scolaires.

Afin d'orienter les missions des animateurs un projet pédagogique est réalisé et actualisé chaque année.

Ce projet pédagogique est consultable sur demande auprès de la direction de l'ALSH.

### **Les objectifs pédagogiques :**

#### **Les supers crevettes 2/4 ans.**

- Respecter le rythme de chacun selon son âge et ses besoins.
- Favoriser son autonomie.

#### **Les lutins 5 ans**

- Respecter le rythme de chacun selon son âge et ses besoins.
- Favoriser l'autonomie par des outils dans les activités et les temps informels.
- Permettre à l'enfant de développer son imaginaire.

#### **Les kangourous 6/9 ans**

- Favoriser la découverte sportive et culturelle.
- Favoriser son autonomie.

#### **Les loups 10/12 ans**

- Rendre l'enfant acteur de ses loisirs.
- Favoriser son autonomie (Passerelle secteur jeune).



## **MODALITES D'INSCRIPTIONS**

### **DOSSIER D'INSCRIPTION (Valable de septembre à Août)**

Pour rappel, le dossier d'inscription doit comporter :

- Fiche de liaison et sanitaire (renseignée recto/verso et signée)
- Copie des vaccinations (obligatoire)
- Attestation du quotient familial (CAF) où ville de Brest où MSA
- Un certificat médical attestant que votre (vos) enfant(s) est (sont) :
  - Apte à la vie en collectivité
  - Apte à la pratique des activités physiques et sportives
  - À jour de ses vaccins
- Adhésion OBLIGATOIRE, 5 euros (1 euro pour les garderies périscolaires)

### **PROCEDURE D'INSCRIPTION des garderies périscolaires de Quéliverzan**

Vous pouvez retirer et rapporter les dossiers directement sur les haltes des garderies mais aussi à la MPT du Valy-Hir.

Les inscriptions des présences peuvent se faire pour l'année entière ou par période (ex : De vacances à vacances).

#### **Les lieux :**

***Halte-garderie maternelle : bâtiment C***

***Halte-garderie élémentaire : bâtiment A***

#### **Les horaires : (maternelle et élémentaire)**

Matin : 7h30 à 8h30.

Soir : 16h30 à 18h30 ou 19h00 (nous attendons les consignes de la ville de BREST suite à la pandémie COVID-19)

**Tournez svp →**



### **PROCEDURE D'INSCRIPTION mercredis (ALSH)**

Les dossiers d'inscription sont à retirer et à rendre à la MPT du Valy-Hir

*(Si vous avez déjà rempli un dossier pour la halte-garderie, il ne sera pas nécessaire d'en remplir un autre).*

Les inscriptions des enfants sur l'accueil de loisirs seront acceptés jusqu'au lundi 11h précédent le mercredi.

Passé ce délai, un pique-nique vous sera demandé, dans la mesure où l'effectif d'encadrement est respecté.

Dans le cas contraire, les responsables pourront être amenés à refuser l'inscription.

Les annulations s'effectueront deux jours avant la présence prévue (**jusqu'au Lundi 11h**).

Cette échéance passée, la présence prévisionnelle sera **entièrement facturée** (sauf les garderies).

Les absences avec **justificatif officiel** fourni (médical ou évènement exceptionnel) ne seront pas facturées.

L'ALSH est ouvert aux parents à partir de 17h00. Si vous êtes dans l'obligation de venir chercher votre enfant avant 17h00, merci de bien vouloir nous en informer par téléphone à ces numéros : 06/17/10/11/68 (situation exceptionnelle pour rdv médicaux)

### **Rappel des horaires de garderie :**

**Matin : 7h30-8h45**

**Soir : 17h-18h30**

### **PROCEDURE D'INSCRIPTION vacances scolaires (ALSH)**

Même procédure que les mercredis, Les inscriptions des enfants se font 48 h avant la première présence, passé ce délai, un pique-nique vous sera demandé, dans la mesure où l'effectif d'encadrement est respecté.

Dans le cas contraire, les responsables pourront être amenés à refuser l'inscription.

Les annulations pourront se faire deux jours avant la présence prévue (exemple : jusqu'au jeudi pour une présence le lundi, jusqu'au vendredi pour une présence le mardi, le lundi pour une présence le mercredi).

Cette échéance passée, la présence prévisionnelle sera **entièrement facturée** (sauf garderies) en l'absence de justificatif officiel fourni (médical ou évènement exceptionnel).

#### **Accueil**

Le centre est ouvert aux parents à partir de 17h00. Si vous êtes dans l'obligation de venir chercher votre enfant avant 17h00, merci de bien vouloir nous en informer par téléphone à ces numéros 02/98/45/10/95 ou 06/17/10/11/68.



### Tarifs ALSH 2021-2022

CNAF	Journée Repas	1/2 J avec Repas	1/2 J	GM	GS
0 à 300 €	2,00 €	2,00 €	0,51 €	0,50 €	0,50 €
301 € à 560 €	(Cnaf*1.513%) -1 €	(Cnaf*0,7243%) -1 €	(Cnaf*0,3998%) -1 €	0,50 €	0,50 €
Plus de 561 €	(Cnaf*1,5698%) -2 €	(Cnaf*1,0885%) -1 €	(Cnaf*0,3998%) -1 €	1,00 €	1,00 €
Maxi	16,00 €	9,00 €	8,00 €	1,00 €	1,00 €
Occasionnel ou hors brest	16,00 €	9,00 €	8,00 €	1,00 €	1,00 €

### Tarifs Garderie périscolaire élémentaire et maternelle 2021-2022

CNAF	Matin	16h30-17h00	16h30-18h00	16h30-19h00
0 à 300 €	0,15 €	0,10 €	0,15€	0,15€
301 € à 508 €	0,2082%	0,0666%	0,2749%	0,4082%
Plus de 509 €	0,2268%	0,0726%	0,2994%	0,4446%
Maxi	2,68 €	0,86 €	3,53 €	5,24 €
Occasionnel où hors Brest	3 €	1 €	3,50 €	5,50 €

Les tarifs sont calculés par rapport au quotient familial pour les familles Brestoises.  
Le tarif appliqué pour les familles non brestoises est le maximum.

**Exemple:** Pour un enfant qui viendrait **le matin en halte-garderie** et dont le quotient familial serait de 608 euros, le calcul de la prestation serait :  $(608 \times 0.2268) : 100 = 1.37 \text{ €}$

### Les Contacts de la MPT du Valy-hir :

Inscriptions et facturations : 02 98 45 10 95

[adm.mptvalyhir@gmail.com](mailto:adm.mptvalyhir@gmail.com)

Direction de l'ALSH : 06 17 10 11 68

Laurence Le Regent : [lleregent.mptvh@gmail.com](mailto:lleregent.mptvh@gmail.com)